

05.02.2013 – 17:58 Uhr

Licenciements à l'Hôpital de La Providence: Le Conseiller fédéral Schneider-Ammann doit intervenir !

Bern (ots) -

Hier, la direction de l'Hôpital de la Providence, à Neuchâtel, a fait connaître sa décision, lors d'une conférence de presse, de licencier avec effet immédiat les 22 grévistes qui s'étaient engagés pour le maintien de la CCT en vigueur. Les employés n'avaient pas été informés de cette décision au préalable. Cette décision a choqué le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses.

En Suisse, il ne devrait pas être possible, et d'ailleurs ce n'est pas admis sur le plan juridique, de faire subir un licenciement à effet immédiat à des employés, qui, sur la base du droit constitutionnel, s'engagent pour le partenariat social. Si l'Hôpital La Providence a du succès en procédant ainsi, cela pourrait conduire à un dommage irréversible pour le partenariat social et, par là-même, pour l'un des plus grands atouts de l'économie suisse.

Le Comité de Travail.Suisse a demandé aujourd'hui par écrit au Conseiller fédéral Schneider-Ammann d'intervenir auprès des responsables de La Providence et de s'engager pour un partenariat social fiable.

Contact:

Martin Flügel, Président, Tél. 079/743'90'05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100732399> abgerufen werden.